

**Sud** TRAVAIL  
AFFAIRES  
SOCIALES

12, bd de Bonne Nouvelle 75010 PARIS  
 tel : 01 44 79 31 65, 69 Fax : 01 44 79 31 72  
 site internet : [www.joueb.com/sudtravail](http://www.joueb.com/sudtravail)  
 site intranet : [www.intracom.travail.gouv.fr](http://www.intracom.travail.gouv.fr)  
[syndicat.sud1@sud.travail.gouv.fr](mailto:syndicat.sud1@sud.travail.gouv.fr)

novembre 2003

N° 29

**tout va mieux****TOUT LE MONDE EN PARLE, PERSONNE NE LE FAIT PARCE QUE  
CA NE PEUT PAS PLAIRE A TOUT LE MONDE.**

**Revalorisation des A, revalorisation des B, le ministère connaît-il l'alphabet ?** Il semblerait bien que non car la revalorisation des C tarde à venir. A part une augmentation de 6% de l'enveloppe "primes" pour 2004, l'administration n'a rien obtenu pour une revalorisation des agents de catégorie C. De plus, cette augmentation d'enveloppe ne signifie absolument pas que chaque agent verra sa rémunération accessoire augmenter de 6%.

On vit une époque formidable !

La Dagemo enregistre, note et pourtant doit oublier les revendications des agents de la catégorie car rien ne bouge et rien n'est transformé. Elle continue à se cacher derrière «l'effort conséquent qui a été fait sur la part de la rémunération accessoire en 1999».

Il ne faut pas oublier que ce que nous appellerons plus pudiquement « un coup de pouce » a été arraché après des actions revendicatives et une mobilisation des agents de la catégorie : téléphone sourd, action fax et renvoi des appels vers le cabinet et la Dagemo, AG régulières, interventions à la Centrale...

En plus de la neige à Noël, on veut le pain et le chocolat ! Il n'y a aujourd'hui, pour SUD, qu'une seule priorité dans ce ministère, qu'un seul grand chantier (comme on dit dans la France d'en haut), c'est la revalorisation des bas salaires et la transformation d'emploi pour les agents de catégorie C.

**SUD revendique :**

- des sous,
- un seul corps, une seule échelle de rémunération pour une carrière linéaire,
- la vraie promotion par un passage conséquent de C en B.

**Les sous :** cela passe, avant une réforme en profondeur du statut Fonction Publique, par l'octroi d'une prime forfaitaire et équivalente pour tous les agents de la catégorie C de 150 Euros par mois.

**Un seul corps :** y'en a marre des 5 échelles de rémunération, de la catégorie scindée en 2 corps, des grades. Nous voulons tous les agents C dans un corps à grade unique pour une vraie carrière linéaire

**La promotion :** 5% des agents C en B chaque année.

**Au Sommaire :**

La mort du Droit du Travail ; Il faut remettre la France dans la Rue ;  
 La Chanson des C ; La Criminalisation des Sans Papiers ;  
 L'Universelle Panacée ; Retraites, faites ce que je dis ; Canicule ;  
 etc...

Seule, la mobilisation de l'ensemble des agents C, B et A permettra d'avancer !

## TOUS ENSEMBLE, POUR UNE REVALORISATION DE LA CATEGORIE.

Paraphrasons le discours gouvernemental :

## LA REVALORISATION DES BAS SALAIRES DANS LA FONCTION PUBLIQUE :

**GRANDE CAUSE NATIONALE !**

## LA CRIMINALISATION DES TRAVAILLEURS SANS PAPIERS

Les salariés étrangers travaillant en France sans y être autorisés, seront demain pénalement punissables d'une amende de 4.750 Euros et d'une interdiction du territoire français.

Pour justifier l'apparition de ce nouveau délit, l'Assemblée Nationale a brandi la nécessité de lutter contre le travail illégal, dont seraient ainsi pareillement responsables employeurs et travailleurs. Pour la première fois, le législateur nie l'état de subordination qui caractérise les relations de travail. De la vulnérabilité de ces travailleurs surexploités, il n'en est plus question. Le législateur tend en réalité la main aux employeurs, qui pourront user maintenant de la menace pénale pour définitivement museler ceux qui dénonceraient leurs conditions de travail ou ceux dont ils souhaiteraient se débarrasser, sans avoir rien à déboursier ou à craindre d'une action devant les conseils de prud'hommes.

Les salariés français, et étrangers en situation régulière, qui sont employés illégalement, ne sont, heureusement, pas déclarés responsables d'une situation qui profite aux employeurs. Pourquoi les Sans Papiers le seraient ils ?

(AC Rhône – Ligue des Droits de l'Homme. 1 oct 03)

DERNIERE MINUTE : L'article incriminé est supprimé à son passage devant le Sénat.



## PATRONAT DE LA CHIMIE, COURROIE DE TRANSMISSION DE LA CFDT

Jacques KHELIF, ex-secrétaire de la fédération Chimie Energie de la CFDT, passe à la direction générale de RHODIA, multinationale de la Chimie, pour vendre son image dans le « développement durable ». Etre le faire valoir du grand patronat : Mr KHELIF a peut être enfin trouvé sa vraie place... en toute continuité. (Sources : LS n° 38)

## RETRAITES : LE CONSEIL D'ETAT SAUVE PAPON

Cet été 2003 n'aura pas été trop dur pour au moins UN retraité. Par décision du 4 juillet 2003, le Conseil d'Etat a rétabli à Maurice PAPON sa retraite d'ancien préfet.

La complicité de crime contre l'Humanité ne serait donc pas, dans le catalogue du Conseil d'Etat, une faute lourde de service.



## RETRAITES :

### FAITES CE QUE JE DIS...

Les Parlementaires et quelques journalistes\* se sont penchés sur les rémunérations des Grands Patrons Français... qui ont augmenté de plus de 10 % en 2002... pendant que les cours des actions de ces mêmes entreprises s'effondraient, qu'elles licenciaient, que l'assurance chômage est revue à la baisse, les retraites itou (j'arrête, ça tombe tous les jours).

De leurs observations, quelques pépites sont à la clé. Ces grands apôtres du risque cultivent un sens aigu de la sécurité financière... lorsqu'il s'agit d'eux-mêmes. Au-delà des classiques salaires fixes, variables et stock options diverses, ils exigent dans leurs contrats :

- des primes d'embauche,
- des surprimes de licenciement,
- des indemnités d'éducation pour leurs enfants,
- de faire déclarer leurs rémunérations par les filiales étrangères des groupes, situées sous des cieux fiscaux qu'on imagine plus cléments,

- et, et, et... des garanties de retraites contractuelles (dites « sur-complémentaires »), leur assurant 70 % du dernier salaire !

Vous avez bien entendu !

Les salariés du privé – dont l'assiette en la matière est de 15 ans – apprécieront.

\* BFM du 29/08/03

## Il faut remettre la France dans la rue ?

**PROLOGUE : Tonton Ernest, jubile. Vous vous souvenez de son mot à l'adresse du Premier ministre en déplacement au congrès du Medef : "vous avez sifflé la fin de la récréation" ?**

L'expression visait la Loi sur les 35 heures, qu'il convenait, désormais, de regarder comme un bon moment de détente entre deux séances de travail. "Il faut remettre la France au travail !" martèle Néo-Raffarin le courageux ("bande de feignants" est ici à peine sous-entendu.).

### Depuis quand la France ne travaillerait-elle plus ?

Depuis le 13 juillet 1906, quand la Loi impose un repos hebdomadaire ?

Depuis les accords de Matignon en 1936, quand apparaissent la semaine de 40 heures et les congés payés ?

Depuis les Lois Auroux adoptées en 1982 qui font passer la durée hebdomadaire de travail de 40 à 39 heures.

Depuis le 13 juin 1998, avec la première Loi sur les 35 heures..... On ne sait que choisir dans cette belle vitrine du droit social !

Le Premier ministre, lui, continue de siffler la fin de la récréation et de prendre des décisions à la Napoléon. Il le fait rien que pour faire plaisir à son oncle Ernest.

Pfiit... Les retraites version 37,5 au piquet !!! Les enseignants "au pied" ... et je ne veux plus de grèves... chut...

Certes, le gouvernement a bien un peu honte à cause des vieux.

**Attention! incise !** [Non, les vieux ce ne sont pas ceux qui approchent la soixantaine et pour lesquels une loi vole-retraite a été votée à l'una-UMP-nimité. Non, ceux là, en langage crypto-libéral s'appellent des seniors. "Mon senior, si vous voulez bien retourner à l'usine, au bureau, au chantier et vous estimer heureux...").

Dans le parlé vrai, on dit simplement un pré-retraité ou un chômeur dispensé de recherche d'emploi (fin de l'incise)].

Donc le gouvernement a un peu honte à cause des vieillards qui sont morts de la canicule, et sacrément la trouille devant la montée du chômage et la faiblesse de la croissance. Mais il continue de faire semblant d'être fier et il va, sans doute, se dépêcher de faire passer le plus de réformes possibles avant sa chute qui arrivera tôt ou tard (le mot réforme est ici employé dans son sens crypto-libéral, de diminution tous azimuts des droits collectifs et avantages sociaux.)

Ernest le jubilatoire, lui est sincèrement content. Sa joie est profonde, il va en rire encore longtemps. Et puis aujourd'hui tous les petits Ernest sont contents avec lui. Tous les apprentis Ernest de France et du monde

globalisé le sont (avant on disait Navarre, mais c'est devenu out). L'effet Raffarin c'est ça. Certains chefs, se découvrent des forces, des bonheurs et des audaces nouvelles. Avec un peu de fermeté, on mate les grévistes et les empêchements de faire travailler la France. Ils osent, ils se dispensent d'écouter les gens, ils passent outre, ils disposent, discrétionnaires en diable...



### Un petit jeu en intermède

A votre avis quel sera le prochain mauvais coup de la France d'en haut en direction de la France d'ici ?

Devinez ? Tss Tss

« Il faut remettre la France au travail » ça ne vous évoque rien ?

Non, il ne s'agit pas de la suppression d'un jour férié, idée super-ringarde.

Là, ça vaut la peine de s'arrêter une seconde. La France d'en haut a été très nulle. Et ça relève d'un laisser-aller de « Café du commerce sans entrave ». Pourquoi ? .... Voici pourquoi :

1. Les jours fériés chômés relèvent –sauf le 1<sup>er</sup> mai- des conventions collectives et non pas de la Loi. (Tous les lecteurs de TVM savent ça).
2. Le gain de productivité d'un jour férié qui serait travaillé, alors qu'il était chômé (sous condition de modification des conventions... il y en aurait pour 12 ans de discussions) serait très diffus.

3. Le système ne permet pas d'affecter les prélèvements à une destination précise.
4. Seuls les salariés seraient contributeurs.
5. Pour la petite histoire, le Lundi de Pentecôte n'a pas été ajouté à la liste des jours fériés à la demande des syndicats de salariés, ni à la demande de l'Eglise... Mais à la demande des banquiers ! L'arrière-grand-père de la France d'en haut va devoir remettre de l'ordre dans sa famille.

Revenons à la solution de notre devinette...

Le projet « Un jour férié pour pépé et un jour férié pour mémé » va faire long feu. Alors cherchons ailleurs... Enchaînons logiquement....

Se remettre au travail... durée du travail.... Durée légale du travail ...35 heures....

**Voilà on y est!**

Ils veulent, ils voudraient remettre en cause les 35 heures, idéologiquement, économiquement, socialement... Après la RTT, l'ATT ! (Augmentation du Temps de Travail).

Mais la manœuvre de la France roublarde serait de feindre en même temps de respecter un peu l'histoire sociale. Ils pourraient affirmer le ton enraffariné « Puisque tout avait été remis à plat au temps des négociations RTT, ne remettons pas en cause la volonté des partenaires sociaux. On repasse à 39 heures (ou 40 pour rimer avec les annuités de retraite), mais on conserve la suppression des pauses, des avantages et des usages locaux, on respecte les systèmes de modulations qui privent les salariés de leurs heures supplémentaires etc... ». Qui ne risque rien n'a rien, pas vrai ?

**Ils veulent remettre la France au travail,  
Ils pourraient bien la remettre dans la rue !**

---

## LES JOURS FERIES, C'EST FAIT POUR TRAVAILLER !

C'est sûr, ils ont dû bosser le 14 juillet et le 15 août dans les cabinets pour sortir cette grande idée :

Mettre la France d'en bas au travail un jour férié pour récupérer une cagnotte pour financer certaines mesures en faveur des personnes âgées, tout cela sous couvert de solidarité !

La vignette automobile avait été en son temps créée pour les mêmes raisons, ce qui sur la destination finale de l'argent n'est pas un gage d'assurance. Maintenant on parle de mettre tout le monde au boulot le lundi de Pentecôte. Le 1<sup>er</sup> ministre a la bénédiction du baron, de l'évêque et même d'une partie du tiers-état grâce à l'UMP.

### La technique :

On travaille un jour de repos et le produit dégagé par les cotisations, on le met sur un livret épargne à pas cher pour acheter des ventilateurs à mettre à disposition des services d'urgence des hôpitaux pour brasser l'air chaud qui doit rafraîchir les personnes âgées victimes de la prochaine canicule et usagers du service public hospitalier. Il n'y aurait donc pas d'autres pistes, d'autres solutions, d'autres taxations possibles ?

Visiblement non, et ce sont les salariés qui trinquent. Il faut dire qu'ils seront peut être, après 40, 42, 45 ans de cotisations les heureux bénéficiaires des ventilateurs...

On rigole, là ? Hé bé non, c'est presque cela et encore pire.

En effet au nom de la solidarité, le 1<sup>er</sup> ministre fait la politique du Medef et revient par la petite porte sur la réduction du temps de travail.

Comme pour les retraites, on ne revient pas sur un principe (âge de départ pour les retraites, 35 H pour la durée du travail), mais sur le contenu (durée de cotisation dans un cas et nombre de jours travaillés dans l'autre). En plus, pour les salariés qui bossaient déjà ce jour-là et qui avaient un bénéfice en terme de majoration ou de récupération, ce bénéfice est perdu : si tout le monde bosse, le jour férié devient un jour normal, donc il n'y a plus de majoration. Du coup, tous les salariés se retrouvent à faire des heures sup sans que celles-ci soient déclarées !

Bien vu, monsieur le baron.

Un gros coup de froid cet hiver et il faudra revoir le système de chauffage des hôpitaux et adieu le 1<sup>er</sup> Mai !

**Alerte à l'Équipement, ce sera le début de la fin des ponts et des viaducs.**



---

## COUVEUSES : LE PS EN AVAIT REVE, LA DROITE L'A FAIT !

SUD TRAVAIL avait fait annuler la circulaire sur les Couveuses, devant le Conseil d'Etat (Arrêt du 27 juin 2001). Cette circulaire invitait les agents du ministère à tolérer des dérogations au Droit du Travail pour les salariés de ces structures (Smic, durée du travail, prêt de main d'œuvre, etc). Mais ce dont les socialistes (et les patrons des SCOP) avaient rêvé, la droite l'a fait.

Les articles 20 et 21 de la loi sur les Initiatives

---

Economiques du 1<sup>er</sup> août dernier légalisent désormais ce type de pratique.

Le futur « couvé » sera présumé ne pas être en situation de subordination. Mais surtout, seuls les chapitres relatifs à l'Hygiène et Sécurité, à la médecine du Travail et à l'assurance chômage lui seront applicables ! Le sous salariat est officiellement né ; il suffisait de contourner l'obstacle !

## QUAND LE GOUVERNEMENT PROGRAMME LA MORT DU DROIT DU TRAVAIL

Sous prétexte de « *favoriser l'initiative économique* », la loi du 1<sup>er</sup> août 2003 du même nom vient de réduire le capital minimum pour créer une S.A.R.L. de 7.500 euros à ... 1 euro.

### **Mais quel type de production ou de prestation de service pourra assurer une société sans capital ?**

La question n'a été évoquée ni devant l'Assemblée Nationale, ni devant le Sénat malgré ses quelques interrogations et réticences. Et cependant, on conçoit difficilement qu'une entreprise puisse assurer une quelconque production ou prestation sans investissement. Et on ne conçoit pas davantage que des banques puissent accorder, pour financer la totalité des investissements requis, un prêt sans un apport minimal du ou des fondateurs de l'entreprise.

A l'évidence donc, l'activité économique qu'auront de telles « sociétés » :

- **soit se limitera à de la fausse sous-traitance**, le gérant de la société à un Euro, travaillant sous subordination de fait de son donneur d'ouvrage étant de facto un salarié « dissimulé » de celui-ci : cas classique de « travail clandestin », selon l'ancienne dénomination ;
- **soit se réduira**, si ces sociétés emploient des salariés (sous chèques emploi entreprise, pourquoi pas), **à un prêt de main d'œuvre à but lucratif**, au bénéfice toujours du donneur d'ouvrage, ce qui constitue, un délit... depuis 1848 !!

**Et bien entendu, ces sociétés étant insolubles par construction dès leur création, les faillites organisées par leurs gérants ou plus souvent par leurs donneurs d'ouvrage deviendront la règle et disons-le un mode de gestion.**

*Fait révélateur : les seuls états de la communauté européenne n'imposant aucun seuil minimal à la création de sociétés sont le Royaume-Uni et l'Irlande : les deux pays où la protection des salariés est la plus faible, le droit du travail le plus réduit.*

*A l'inverse, parmi les états où le montant minimal imposé est le plus élevé figurent l'Allemagne, les Pays Bas et la Suède : pays dont on connaît l'attachement pour leur modèle social.*

Le choix fait en la matière par le gouvernement de s'aligner sur l'ultra libéralisme anglo-saxon est clair. Mais Renaud DUTREIL a déclaré sans aucune gêne avoir « bâti (son projet de loi) avec les organisations professionnelles, avec les réseaux d'accompagnement, avec les conseillers naturels des entreprises ... ».

Quant à la consultation des salariés, pourtant très directement concernés, par le biais de leurs organisations syndicales, point n'en a été question – sans doute ne sont-ils pas une « force économique de notre pays » et peuvent-ils être tenus pour quantité négligeable ... à l'évidence, en ce début du XXI<sup>ème</sup> siècle, le régime censitaire est de retour, masqué mais trop réel : l'Etat n'est là que la courroie de transmission du grand capital.

Que l'UPA (union patronale des artisans) soit opposée à cette mesure -réclamée par contre par le MEDEF- ne fait que prouver que les bénéficiaires de cette mesure seront les moyennes et grandes entreprises qui recourront ainsi encore plus systématiquement à la sous-traitance en cascade, transférant ainsi le risque et sur les faux artisans ayant statut de gérant et sur les salariés totalement précaires de ces sociétés. C'est cela pour le MEDEF, « *la culture du risque* » et celle de la « *responsabilité* », pièces essentielles de l'idéologie de l'« *Entreprise* ».



On pourrait ironiser et rappeler l'apologie de RAFFARIN déclarant en janvier devant le MEDEF vouloir faire «partager le bonheur d'entreprendre, susciter la contagion de ce bonheur », saluant le « courage et l'initiative des entrepreneurs, leurs engagements personnels », on pourrait titrer :  
*Pour un euro, donnez-vous le frisson :  
Du risque, de l'aventure, du bonheur !!*

Malheureusement, le temps n'est plus à l'ironie.  
Et force est de dénoncer le cynisme et l'hypocrisie du gouvernement qui favorise donc la commission des délits les plus sévèrement sanctionnés par le code du travail –le prêt de main d'œuvre et le travail dissimulé- tout en demandant à l'Inspection du

Travail, dans le cadre d'actions prioritaires de lutter contre la fausse sous-traitance (dénommée en langage politiquement correct, la « maîtrise des relations complexes de travail ») en tant que facteur de risques professionnels particulièrement graves –comme on a pu en prendre conscience avec l'accident de l'usine AZF de Toulouse.

Dans ce contexte, demander à l'Inspection du Travail de lutter contre ce fléau, ainsi favorisé et alors même que les magistrats ne sont déjà guère sensibles à ce type de délinquance, c'est lui demander de vider la mer avec une petite cuillère.

## L'universelle panacée...

### A la cuillère, ou bien dans un verre...

A en croire les "Z'experts", relayés par l'habituelle cohorte des "journalistes" zélés qui essaient de nous faire croire qu'ils comprennent la portée de ce qu'en fait ils se limitent à répéter, les choses seraient donc très simples ...

Pour que l'activité soit soutenue (traduire : que les profits augmentent), il faut simplement "tailler dans les coûts"...

Bah voyons ...

"Et pour les déficits publics ? Hein ? Comment c'est-y qu'on fait ?" demande le candide ...

Les Ministres, toujours relayés par la cohorte évoquée plus haut, répondent avec un ensemble touchant : « Bah c'te blague ... il faut simplement tailler dans les coûts ... ».

Il suffit de lire le PLF 2004 (et de lire le compte rendu de SUD Travail relatif au CTPM du 08/10/2003, sur l'intranet par exemple) pour constater que cette philosophie est donc appliquée indistinctement comme recette universelle pour toutes les pathologies.

Mais si les entreprises taillent dans les coûts (et elles n'arrêtent pas), on imagine bien que ça peut marcher individuellement pour chacune d'elles (au plan micro-économique) ... Soit !

Mais les "coupes" de l'une sont les réductions de revenus des autres !

J'explique : Une entreprise peut virer un salarié, mais dans ce cas celui ci consommera moins, ce qui obligera ses fournisseurs ou prestataires habituels à réduire leurs prix ou à se passer de ses achats ... Ok ?

Mais alors les fournisseurs et prestataires devront à leur tour réduire leurs coûts, licencier et/ou geler les salaires, transposant et multipliant l'universelle thérapie qui va vite s'auto-alimenter ... Qui a dit cercle vicieux ?

Au plan macro, une économie NE PEUT PAS s'enrichir par les réductions de coûts, c'est mathématique ...

Et quand on lit le PLF 2004, on mesure combien nos (très) chers ministres (dont le salaire a doublé l'an dernier) ignorent, ou feignent d'ignorer, que la dépense publique c'est aussi le **Chiffre d'Affaires des entreprises du secteur privé ... !!**

On les voit venir avec leurs gros sabots : leur logique d'austérité est récessive, donc contagieuse ... Ses effets seront catastrophiques pour le PNB et donc pour les recettes fiscales et sociales, justifiant par avance de nouvelles coupes dans les budgets...

Les mêmes causes produisant les mêmes effets, le phénomène ne peut, dès lors, que s'auto-alimenter ...



---

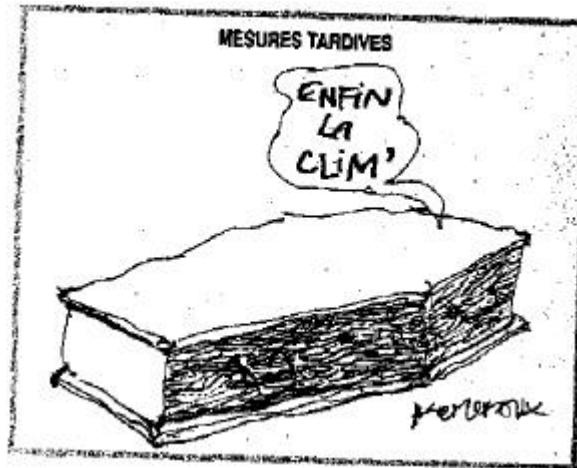
## Canicule

Dans certains bureaux, des agents ont mesuré des températures entre 35 et 40°. Pourtant, pas d'absentéisme particulier. C'est dire à quel point nous avons notre travail à cœur.

Ici ou là, quelques DD ont reconnu des conditions de travail particulièrement pénibles et ont accepté de négocier des aménagements d'horaires très divers d'un endroit à un autre.

C'était ni très compliqué ni révolutionnaire.

Pour les autres tant pis, il faudra récupérer les heures non faites.



On sait bien que l'heure est à bouffer du fonctionnaire, en sauce, au grill... au mérite... mais nous avons droit comme tout salarié à un minimum d'égards et sans en faire de complexes ! Un comble !

La canicule n'était certes pas de la responsabilité de l'Administration mais elle n'était pas non plus de celle des agents.

En cas de situations de travail pénibles (trop chaud ou trop froid...), sortons des bureaux, exigeons un local correct sinon exerçons notre droit de retrait.

---

## DRÔLE DE MANÈGE...

Le 6 août dernier, notre collègue Annie LEMESLE, secrétaire permanente du COLTI de Seine Maritime, participe à un contrôle de l'installation des manèges de la foire de Dieppe en compagnie de l'URSSAF, de la CPAM et de la Police. Dès le deuxième manège, le contrôle (qui a par ailleurs déjà, à ce stade, permis de constater que plusieurs personnes présentes sont victimes de travail dissimulé) est interrompu par un groupe de patrons forains qui entourent puis bousculent Annie, lui arrachent son bloc-notes et sa carte professionnelle, l'insultent et la menacent. Les deux policiers qui l'accompagnent se font également bousculer et insulter.

Notons d'ailleurs l'imagination débordante de la bande de patrons de manège quand il s'agit de s'en prendre à une femme (« Va faire ta vaisselle, salope ! ») méritant certainement une mention spéciale.

Annie porte plainte et se constitue partie civile. Audience le 14 octobre 2003 au tribunal correctionnel de Dieppe. SUD se constitue partie civile à l'audience.

Seul est présent celui des forains qui s'est dévoué pour porter le chapeau – l'enquête de police s'est en effet lamentablement interrompue dès l'instant où un des participants a été identifié – et qui reconnaît avoir arraché le bloc-notes des mains d'Annie... pour l'aider ; le brave homme prétendant en effet qu'il a préféré s'en charger lui-même plutôt que de laisser Annie exposée plus longtemps à la brusquerie des forains les plus jeunes !

Au final, le forain est condamné à 3 mois de prison avec sursis, et au versement de dommages-intérêts : 1.380 € pour Annie, 800 et 500 pour les deux policiers. Quant à nous, il nous est alloué 1 euro sonnante et trébuchante mais symbolique.

Ce que retiendront les – heureusement nombreux – collègues présents à l'audience, c'est sans doute le rassurant pamphlet féministe de la présidente du tribunal (qui rappela fermement au grossier forain qu'il était aujourd'hui habituel de voir des femmes faire autre chose que la vaisselle, y compris contrôler les grands mâles de son acabit), auquel a malheureusement fait écho le réquisitoire pâlichon de la substitut du procureur, qui a requis la peine de prison la plus faible de toute l'audience. Si la mise en cage n'est à coup sûr pas la panacée, il n'en demeure pas moins qu'il est assez étonnant d'entendre le Parquet – qui s'est acharné plus tôt sur un pauvre petit bonhomme dépassé par son alcoolisme déprimant ou sur un sale même siphonneur d'essence – servir un laïus banal et sans relief quand il s'agit de requérir contre l'agresseur de la secrétaire permanente d'un comité dont, excusez du peu, la présidente n'est autre que ... le procureur de Dieppe ! La DD 76, en ce qui la concerne, avait fait l'effort de dépêcher sur place un des (nombreux) DA, mais pas celui d'adresser un courrier au président du tribunal pour affirmer son soutien à un de ses agents.

La presse locale a, quant à elle, relayé l'info avec une certaine imprécision (mais après tout la juge elle-même semblait découvrir le dossier à l'audience ...),

indiquant notamment qu'un des avocats présents s'étaient constitué partie civile au nom du syndicat « Sud Travail de la police » !

**On plaisante (un peu) mais les agressions se multiplient depuis plusieurs mois.**

**Val d'Oise, Orléans Blois, Tarbes (avec un fusil), le Nord, Dieppe, Le Mans.**

**Il y a des cassages de gueule, des coups de tête.**

**Chaque collègue agressé, outragé doit prévenir les syndicats pour être conseillé sur les suites à donner.**

**Les collègues en ont ras la casquette. Nous attendons toujours que notre Ministre fasse un bilan des cassages de gueule devant la presse ou le parlement.**

---

## CHANSON DES C (sur l'air des P'tits Papiers)

*Laissez passer les C tassés  
Les C pour compte, les C-grégués  
Dé-C-rez le corset des C  
Réagi-C*

*Toujours pour eux les C-phalées  
Les C se tapent toutes les corvées  
Toujours ramer et mal payés  
Ça doit C-C*

*AC de discours C-datifs  
Il est temps d'être constructifs  
Ou les C seront réactifs*

*Ça doit péter*

*Augmentation des primes des C  
Un grade unique pour tous les C  
Bon ne commence pas par un C  
Ça se saurait*

*Les C ne vont pas renoncer  
Les C sont les plus exploités*

*Depuis 15 ans ils sont bernés  
Et arnaqués  
Les C nombreux et motivés  
Ne vont pas se laisser casser  
Mais pour ça il faudra lutter  
Ça va payer*

---

### SUD s'agrandit

Suite aux divers remous dans la CFDT, un certain nombre de collègues des DDASS et DRASS mais aussi du Ministère du travail nous rejoignent.

Le syndicat a désormais comme appellation :

**SUD TRAVAIL AFFAIRES SOCIALES**

---

### Regardez notre site intranet

[www.intracom.travail.gouv.fr](http://www.intracom.travail.gouv.fr)

Puis cliquez sur vie pratique

Puis sur organisation syndicale

Cliquez dans la marge de gauche sur SUD travail

Vous y êtes bienvenus et bonne lecture.

Bienvenus !

Je désire adhérer:

Nom \_\_\_\_\_

Prénom \_\_\_\_\_

Service \_\_\_\_\_

Résidence administrative \_\_\_\_\_

Corps \_\_\_\_\_

